



LYON PLAINE DE L'AIN VÉLO VINTAGE 2024
Samedi 21 Septembre à Saint-Vulbas (Ain)

CONVENTION BOURSE AUX VÉLOS
VENDEUR

À renvoyer avant le 18 septembre 2024

Entre PROMO VÉLO, association loi 1901, domiciliée 1 allée du Noyer, 01240 CERTINES

Et

Domicilié(e)

.....

FICHE DE DÉPÔT - DÉTAIL DES BIENS LAISSÉS À LA VENTE

CARACTÉRISTIQUE	PRIX DE VENTE	N° DE VENTE

CARACTÉRISTIQUE	PRIX DE VENTE	N° DE VENTE

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'événement Lyon Plaine de l'Ain Vélo Vintage est organisé par l'association Promo Vélo, samedi 21 septembre 2024. Il est constitué d'un salon Vintage, de collectionneurs, de séances de dédicaces, d'une bourse aux vélos, de conférences, d'exposition en présence d'auteurs et/ou vendeurs d'œuvres littéraires.

La présente convention précise les relations entre l'organisateur et les personnes qui laisseront des objets à la vente, dans le cadre de la bourse aux vélos.

Article 2 : Participation

La bourse aux vélos concerne tous objets et documents liés à l'histoire du cyclisme. L'inscription est gratuite. Pour participer à la manifestation, les vendeurs doivent remplir une convention disponible sur le site internet www.ainvelovintage.com

Elle doit être retournée, complétée et signée, par le vendeur ou son représentant dûment habilité, avant le 18 septembre 2024. L'inscription n'est définitive qu'après validation de l'organisateur.

Article 3 : Lieu

Samedi 21 septembre 2024, à Saint-Vulbas (Ain), au Centre International de Rencontres, rue Claires Fontaines.

Article 4 : Durée

L'événement aura lieu de 14h à 19h.

Article 5 : Assurance et gardiennage

Lyon Plaine de l'Ain Vélo Vintage est assuré au titre de la garantie Responsabilité Civile de l'organisateur.

L'organisateur laisse le soin à chaque vendeur de s'assurer personnellement pour tout accident, dommage, dégradation et vol, en fonction de la valeur de ses biens exposés.

En cas d'accident, dommage, dégradation ou vol, les exposants, vendeurs et/ou auteurs renoncent à tout recours contre l'organisateur et la commune de Saint-Vulbas.

L'organisateur prendra toutes les dispositions pour surveiller les biens pendant les heures d'ouverture de la bourse aux vélos. En dehors des heures d'ouverture, un gardiennage sera assuré par une société mandatée par l'organisateur, de vendredi 20 septembre - 19h00 jusqu'au samedi 21 septembre - 19h00.

Article 6 : Dépôt

Le dépôt des vélos et/ou accessoires sera effectués par les vendeurs, samedi 21 septembre de 9h00 à 12h00.

Article 7 : Communication

L'Exposant autorise Lyon Plaine de l'Ain Vélo Vintage à reproduire sur tout support de communication les photos des objets ou documents présentés au public.

Article 8 : Buffet campagnard

Chaque vendeur recevra deux tickets pour le buffet campagnard qui se déroulera samedi 21 septembre à 20h00 au Centre International de Rencontres, rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas.

RÈGLEMENT

La bourse aux vélos a pour but de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos et/ou accessoires.

L'association Promo Vélo sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur. Les vendeurs et acheteurs devront être majeurs et munis d'une pièce d'identité.

En cas de vélo gravé, le certificat est exigé lors du dépôt.

Sont acceptés les vélos et accessoires en bon état de marche et complet.

L'association assure la surveillance du vélo entre le moment de la dépose (entre 9h30 et 12h00, samedi 21 septembre 2024) et celui de la vente ou reprise qui ne peut dépasser 19h, le même jour. La vente se fait de 14h00 à 19h00.

L'association garde 10% sur le prix des vélos ou accessoires vendus (arrondi à l'euro supérieur). Les vélos invendus sont rendus gratuitement.

L'association établit une fiche de dépôt (joint à la convention) avec les caractéristiques particulières des vélos et/ou accessoires, les coordonnées du vendeur après vérification de sa pièce d'identité, le prix de vente proposé et le numéro de vente.

Elle remet au déposant un coupon vendeur portant le numéro de vente. Ce coupon devra être présenté lors de la restitution du vélo ou de l'accessoire.

Le vendeur remet le vélo à l'association qui se charge de son dépôt avec son numéro et son prix.

L'association se réserve le droit de signaler aux acheteurs les défauts importants remarqués, en particulier sur la sécurité. L'association se réserve aussi le droit de refuser un vélo défectueux.

La responsabilité de l'association ne peut être engagée sur la qualité, l'équipement et la provenance du matériel. L'association n'assure pas de service après-vente.

L'acheteur, dont les coordonnées seront notées, règle le montant du vélo. Le règlement se fait en espèces uniquement. Un certificat de vente pourra être remis à l'acheteur, s'il le souhaite, portant les coordonnées du vendeur.

La remise du règlement se fera uniquement en échange du coupon vendeur.

La reprise des vélos non vendus se fera entre 19h00 et 19h30. Les vélos et/ou accessoires non repris après cette heure, seront considérés comme abandonnés et donnés à une association caritative.

Fait à :
En 2 exemplaires.

Le :

(Faire apparaître la mention « Lu et approuvé »)

Pour l'Exposant,

Pour PROMO VÉLO,

À retourner avant le 18 septembre à :
Ludovic POIGNANT - 7 impasse du Noyer - 71140 BOURBON-LANCY
ou par mail à : contact@ainvelovintage.com